

## ASSISES DE LA CONFEDERATION EUROPEENNE

### RESUME DES CONCLUSIONS

=====

#### 1. Introduction

Le Président Mitterrand avait lancé l'idée d'une Confédération européenne à la fin de l'année 1989, au lendemain de la chute du Mur de Berlin. Le Président Havel y avait fait suite. C'est donc sous le patronage de ces deux Présidents que les premières Assises de la Confédération européenne se sont tenues à Prague, du 12 au 14 juin 1991. Plus de 150 personnalités du monde de la culture, de la politique, de la science, du journalisme et de la vie politique en général y ont participé. Présents à titre personnel, ces représentants provenaient de toute l'Europe, d'Amérique du Nord (U.S.A. et Canada) et du Japon. La Suisse était représentée par M. Nicolas Hayek et le Professeur Henri Rieben.

#### 2. Objectifs

Dans son discours d'ouverture, le Président Havel a constaté qu'après une première période d'enthousiasme les pays d'Europe centrale et orientale sont maintenant "à la recherche compliquée et douloureuse d'une identité nouvelle, d'une position nouvelle dans la communauté internationale, à la recherche de l'économie de marché". L'objectif de la Confédération européenne envisagée par le Président Mitterrand consistait donc à offrir à ces pays une structure d'accueil et de coopération européenne qui leur soit rapidement accessible et qui soit en mesure de répondre aux besoins et aspirations essentiels de ces pays. Cette structure devrait être expression de solidarité européenne et offrir un cadre adéquat pour l'examen des problèmes et besoins concrets, auxquels les pays d'Europe centrale et orientale sont confrontés dans les domaines les plus divers, tels l'environnement, les transports, l'énergie ou les migrations. Double but donc, selon les mots du Président Havel: faire un pas vers la vision encore futuriste d'une Europe confédérée et agir concrètement en faveur des pays d'Europe centrale et orientale.

#### 3. Organisation

Les Assises ont été ouvertes par un discours du Président Havel et clôturées par un discours du Président Mitterrand. Les participants, réunis au début et à la fin des Assises en session plénière, ont travaillé



en six Commissions: questions générales, énergie, environnement, communications, circulation des personnes et culture. Chacune de ces Commissions a présenté des conclusions qui sont brièvement exposées dans les chapitres suivants.

#### **4. Conclusions de la Commission des questions générales**

Cette Commission a constitué en fait le centre principal de réflexion des Assises; elle avait en effet la tâche de définir la forme et le contenu d'une future Confédération européenne. La Commission tire d'abord un bilan de l'état de l'Europe à la suite des événements de 1989 et 1990. La situation actuelle de l'Europe centrale et orientale est jugée comme prometteuse par les espoirs qu'elle suscite, mais aussi inquiétante: besoins économiques et financiers immenses, réapparition de facteurs de dissociation interne longtemps réprimés, climat d'incertitude et d'insécurité politico-psychologique. Des mesures intérimaires doivent être prises pour rapprocher de l'Europe communautaire les Etats concernés. Les organisations internationales déjà existantes suffisent-elles à combler ces besoins? Chacune de ces organisations a ses limites ou ses problèmes (règle de l'unanimité, limitation géographique, ...). La thèse selon laquelle les instances existantes pourraient suffire à la tâche a eu ses défenseurs, mais une majorité s'est dégagée pour estimer qu'il conviendrait de faire quelque chose de plus, de nouveau, de plus souple et plus ouvert.

En quoi devrait consister cet élément nouveau? Si un consensus s'est réalisé sur l'idée d'une réunion périodique d'Assises groupant des personnalités diverses, non mandatées, où seraient discutés des projets concrets d'intérêt européen qui ne sont pas traités par les organisations existantes, en revanche, un accord n'a pas été possible sur l'idée de créer un organisme même léger - Centre ou Secrétariat - qui susciterait et coordonnerait les activités de la future Confédération. Les membres de la Commission appartenant aux pays de l'Europe centrale et orientale ont insisté pour que les deux pays de l'Amérique du Nord, U.S.A. et Canada, continuent à être associés aux Assises futures de la Confédération. Enfin, la Commission estime qu'un suivi régulier d'Assises de ce type servira à préparer la Confédération idéale et future invoquée dans le discours d'ouverture.



## **5. Conclusions de la Commission énergie**

La Commission note d'abord les liens étroits entre intégration du continent européen, intégration énergétique, préservation de l'environnement et rentabilité économique. Elle exprime son soutien à l'Agence Internationale de l'Energie et au projet d'une Charte Européenne de l'Energie. Partant du constat des problèmes énergétiques des pays d'Europe centrale et orientale, elle recommande de tirer parti des complémentarités entre les deux parties de l'Europe, en favorisant les échanges de technologies et de ressources (étant bien entendu que les plus importantes ressources énergétiques ne se trouvent pas en Europe centrale et orientale mais en URSS). Les problèmes principaux posés sont les suivants:

- l'équilibre entre offre et demande énergétiques de même que les contraintes d'environnement exigent que l'énergie nucléaire occupe une place importante; sa sûreté est cependant un grave sujet de préoccupation;
- la modernisation du système énergétique est-européen exige l'interconnexion des réseaux électrique, gazier et pétrolier;
- les économies d'énergie, l'utilisation rationnelle de cette énergie doivent être des objectifs prioritaires;
- la solution à ces problèmes impose de nouveaux mécanismes de financement.

## **6. Conclusions de la Commission environnement**

Les membres de la Commission soulignent le fait qu'on ne peut maintenir aucune barrière du point de vue de l'environnement entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Il serait donc souhaitable que l'Europe entre dans le dialogue de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'Environnement et le Développement (1992) avec une position commune. Voici quelques unes des propositions formulées par la Commission:

- diffusion et renforcement de l'éducation à l'environnement, avec notamment la création d'une université écologique composée d'un réseau d'universités et de centres de formation dans toute l'Europe;
- convocation d'une réunion spéciale sur l'environnement (experts et organisations non gouvernementales) pour définir une stratégie commune pour toute l'Europe;
- préparation d'un système d'internalisation des coûts de protection de l'environnement, afin de parvenir à l'estimation d'un budget de la nature en Europe;



- diversification et extension d'aires de protection du patrimoine naturel (parcs, réserves, ...);
- mise en place d'un "code européen de bonne conduite" en matière écologique pour les compagnies de l'Ouest investissant dans les pays d'Europe centrale et orientale.

### **7. Conclusions de la Commission "réseaux de transport et communications"**

Dans ce domaine aussi, la Commission prend comme point de départ la situation de retard considérable en Europe centrale et orientale. Pour ce qui est des transports de personnes et de marchandises, le programme suivant est envisagé:

- partant de l'actuelle prépondérance du chemin de fer en Europe centrale et orientale, un rééquilibrage en faveur de la route paraît inévitable;
- réalisation d'un réseau de transport combiné, (mettant à profit les avantages du transport routier, ferroviaire, fluvial et maritime) et de transport à grande vitesse (réseau paneuropéen de trains à grande vitesse);
- interconnexion des réseaux autoroutiers européens en mettant l'accent sur les liaisons Est-Ouest;
- développement des aéroports européens ainsi que mise en place d'un système unifié de contrôle aérien et d'aide à la navigation;
- mise en valeur du potentiel du transport fluvial et des ports maritimes.

Dans le secteur des postes et des télécommunications, il convient de mettre l'accent sur des systèmes internationaux homogènes, rapides, fiables et de qualité. Les télécommunications sont un moyen de modernisation et d'échanges, ainsi qu'un facteur d'intégration.

### **8. Conclusions de la Commission "circulation des personnes"**

Le fait que la liberté de circulation est un droit fondamental de la personne est le point de départ des réflexions de cette Commission. Il convient de subdiviser la circulation des personnes en deux catégories: ceux qui émigrent pour des raisons économiques et ceux qui se déplacent pour des motifs liés à l'éducation, la formation, le tourisme, les affaires. Pour maîtriser la première catégorie de migrations, la grande priorité est la reconstruction économique des parties les moins développées de l'Europe, afin de réduire l'attrait de l'émigration massive et l'immigration illégale; or, c'est aux Etats concernés qu'incombe au



premier chef la responsabilité d'assurer des conditions économiques, sociales, politiques et culturelles adéquates à leurs citoyens. La Commission définit des droits assortis à l'immigration permanente ou temporaire: accès à l'emploi, au bénéfice des systèmes de sécurité sociale et de santé des pays d'accueil, au logement et à l'éducation. Après une période probatoire, ils devraient bénéficier du droit de prendre part aux institutions démocratiques du pays hôte. Pour ce qui est de la circulation des personnes à des fins telles que la formation, le tourisme et les affaires, celle-ci doit être activement encouragée (reconnaissance mutuelle des qualifications, mise au point de standards communs en matière d'éducation, promotion de l'enseignement des langues étrangères, encouragement des programmes de formation, des bourses, des échanges de jeunes, possibilités de voyage pour la génération plus âgée).

#### 9. Conclusions de la Commission de la culture

L'accès de tous à la culture est un fondement majeur des pays démocratiques. C'est cette notion essentielle qui sous-tend les travaux de la Commission. Elle constate d'un côté la détresse de la vie culturelle en Europe centrale et orientale et de l'autre une dangereuse tendance à l'uniformisation culturelle à l'Ouest. Désirant donner un nouvel élan, elle définit les axes prioritaires suivants:

- favoriser l'apprentissage "nomade" par la création d'un Fonds européen pour les échanges de jeunes (étudiants, artistes, mais aussi travailleurs) par la promotion du tourisme culturel;
- promouvoir le multilinguisme, en obligeant notamment les Gouvernements à faire enseigner deux langues vivantes étrangères dans chaque pays européen;
- dans le domaine de l'audiovisuel, il s'agit de multiplier les coproductions entre européens, de favoriser la création d'oeuvres nouvelles et même d'introduire des quotas d'oeuvres européennes à la télévision;
- créer des services d'information, sur les principales manifestations et projets culturels en Europe d'une part, à l'usage des créateurs artistiques d'autre part;
- créer une "Assemblée de la culture européenne" chargée de mettre en oeuvre une politique de la culture européenne.



## 10. Appréciation générale des résultats

Les résultats de ces premières Assises sont fort modestes et se situent bien en deçà des ambitions de leur principal initiateur, le Président Mitterrand. Alors que celui-ci avait prévu d'annoncer, à l'issue des Assises, une rencontre intergouvernementale en 1993, il a dû constater que son projet était irréalizable et a simplement mentionné, dans son discours de clôture, la tenue de nouvelles Assises, sans en préciser la date. Aucune décision concrète n'a été prise quant à la création d'un Secrétariat, malgré l'insistance des représentants français. Les principales difficultés rencontrées par les participants à cette rencontre sont les suivantes:

- la France et la République Fédérative Tchèque et Slovaque (RFTS) n'ont pas des vues identiques quant à la composition de cette Confédération européenne: tandis que le Président Mitterrand ne souhaite pas y voir participer les Etats-Unis et veut réserver un caractère exclusivement européen à la Confédération, la RFTS, ensemble avec d'autres pays d'Europe centrale et orientale, insiste sur la présence américaine dans toute structure où l'URSS serait partie prenante;
- de nombreux milieux en Europe de l'Est craignent que la création d'une Confédération européenne ne serve de prétexte pour retarder encore plus l'accession de leur pays à la Communauté européenne;
- bon nombre de participants aux Assises se sont interrogés sur l'utilité de multiplier les organismes européens, déjà nombreux et dont on a de plus en plus de mal à discerner les compétences propres.

Par la combinaison de ces problèmes et réticences, aucun des deux objectifs mentionnés dans le discours d'ouverture, premier pas vers une future Europe confédérée et action concrète en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, n'a pu être atteint. Dans son discours de clôture, le Président Mitterrand invoquait le souvenir du Congrès de la Haye en 1948. Mais, alors qu'à la Haye les jalons avaient été posés pour la création du Conseil de l'Europe et de la Convention européenne des droits de l'homme, les Assises de Prague n'ont pas été l'acte de naissance de la Confédération européenne.

---





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bundesamt für Aussenwirtschaft	
No.	
EE	777, 110 76.
R	20. NOV. 91
Kopie an	CFD

*Handwritten notes on form:*  
 - Blue scribble over 'No.' and 'EE' fields.  
 - 'Klu' written in blue over 'R' field.  
 - 'Sei' written in blue over the date field.  
 - 'Kopie an' field contains 'CFD' in blue.  
 - A red diagonal line crosses the bottom right of the form.

O F A E E

Pays de libre échange

Ihr Zeichen  
Votre référence

*Handwritten:* *faucibus par long* →  
Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

*Handwritten:* *Manque de documents*  
Unser Zeichen  
Notre référence

*Handwritten:* *FOO "La Francophonie et assises de la confédération européenne"*  
Datum  
Date

p.B.73.F.0.1.(5).-KJF/BAC 15.11.91

Gegenstand:  
Objet:

Suite à votre demande, nous vous prions de trouver à l'annexe, dans la perspective de l'audience que le CF Delamuraz accordera à l'Ambassadeur de France, copie d'une note du Service du Conseil de l'Europe sur la "Confédération européenne" ainsi que deux documents touchant la France.

DIVISION POLITIQUE I

p.o.

J.-F. Kammer

Annexes mentionnées